

Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Tours

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-94

Séance du 14 Octobre 2022

Date de convocation : 10/10/2022 L'an 2022, le 14 octobre 2022 à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 11/17

Administrateurs votants : 16/17

Présents : 11/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; Mme DARIES ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. OREAL ; Mme BECARD ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY à Mme DARIES ; Mme LE CORRE à Mme MAUDUIT ; Mme CABANNE à M. MUSSARD et M. PIERRE à M. OREAL.

Était absent excusé : M. FLEISCH.

**Tome 1 - N°22-94 - OBJET : Décisions d'aides financières prises en application du règlement communal d'aide sociale facultative – juin à septembre 2022.**

Différentes décisions ont été prises dans le cadre du règlement communal d'aide sociale facultative au cours des mois de juin, juillet, août et septembre 2022.

	Aides CASF	Pour rappel, en 2021	Aides alimentaires d'urgence	Pour rappel, en 2021	Familles suivies par le CCAS (démarche de régularisation)	PV Exceptionnels
Mai 2022	22 679,95 €	11 306,48 €	895 €	675 €	1 555,11 €	140 €
Juin 2022	14 829,56 €	20 221,67 €	1 175 €	1 045 €	971,33 €	-
Juillet 2022	13 249,31 €	14 240,92 €	895 €	1 025 €	218,59 €	30 €
Août 2022	14 741,07 €	14 886,69 €	905 €	880 €	432,30 €	-
Septembre 2022	14 606,24 €	15 417,78 €	1 225 €	1 140 €	1 096,12 €	-

Il est à noter que la somme versée en septembre 2022 concernant les familles suivies par le CCAS est liée à une régularisation de charges et au paiement d'un loyer supplémentaire au titre de la garantie pour un ménage qui sort du dispositif et devient locataire en titre auprès de LIGERIS.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration d'entériner ces décisions pour les montants énoncés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

